



APPEL À CANDIDATURES 2022

Conditions générales

1ère édition

L'opération "EXPOSER SON REGARD" est portée conjointement par la plateforme web Wipplay et Cadre en Seine. L'enjeu ici est d'offrir une opportunité à tous les photographes de réaliser leur première exposition photographique. L'appel à candidature s'étendra du 31 mars au 4 mai 2022, intervalle pendant lequel les participants sont invités à renseigner directement sur ce site leurs coordonnées et le travail qu'ils souhaitent voir éditer.

En mai, un jury prestigieux va se réunir pour sélectionner 10 finalistes qui devront ensuite passer un entretien. Le grand lauréat choisi parmi ces finalistes sera annoncé à la fin de l'été. En septembre, le travail de production de l'exposition sera initié avec Cadre en Seine. L'exposition, au Carré Bisson (10bis, rue bisson 75020 PARIS) aura lieu en octobre 2022.

Pour plus d'informations : vincent@wipplay.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATIONS ET D'ATTRIBUTION

ARTICLE 1 - OBJET

L'opération "Exposer son regard" soutient et valorise les photographes donnant à travers leurs travaux plus de visibilité. Suite à un appel à candidatures, un jury sélectionnera un lauréat. Le lauréat recevra un accompagnement assuré par Cadre en Seine et Wipplay dans la production de sa propre exposition.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels français ou résidant en France, sans limite d'âge mais majeurs. Les photographes déjà très reconnus ne seront pas privilégiés par le jury.

Le candidat ne devra jamais exposer dans une galerie ou un musée avant cela.

Le travail photographique proposé doit impérativement :

- constituer une série complète / un travail construit

- être accompagné d'un texte

L'opération "Exposer son regard" ne privilégiera aucun genre, traitement ou procédé photographique. Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité. Les projets collectifs sont acceptés.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (une seule inscription par participant) doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- le formulaire de candidature rempli
- Un dossier présentant votre projet en pdf (envoyé par mail)

S'il juge cela pertinent, le photographe peut intégrer à ces images une proposition de scénographie. Le candidat garantit que les images proposées sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il doit également avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée.

Le dossier de candidature complet devra être envoyé avant le 4 mai 2022 à minuit. Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus seront examinés.

Les informations transmises via le site interne <https://withlove.wipplay.com/exposer-son-regard> sont régies par les dispositions relatives au RGPD (qui figurent dans les mentions légales du site).

La participation à cet appel à candidature est gratuite. Pour plus d'informations : vincent@wipplay.com

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE CANDIDATURE

La date limite de candidature est le mercredi 4 mai 2022 à minuit.

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE SÉLECTION

Le jury sélectionnera dix finalistes dont le ou la lauréat(e). Leur désignation se déroulera en quatre étapes :

1. L'appel à candidatures, diffusé sur <https://withlove.wipplay.com/exposer-son-regard> du 31 mars au 4 mai 2022.
2. La pré-sélection de 20/30 dossiers par Wipplay, co-organisateur de l'événement.
3. La sélection de 10 dossiers par le jury
4. La sélection du lauréat par le jury, à l'issue de petits entretiens, constitué de professionnels de la photographie. Il se réunira au courant de l'été 2022.

La décision du jury sera souveraine et sans appel.

Le lauréat sera averti par email à la fin de l'été (septembre 2022).

ARTICLE 6 – JURY

Le jury de l'opération "Exposer son regard" rassemblera :

- Un ou deux représentants de Cadre en Seine
- Un représentant de Wipplay
- Trois professionnels de la photographie

Il se réunira au courant du mois de mai 2022.

ARTICLE 7 – DOTATION

Le premier prix d'"Exposer son regard" récompensera le travail photographique du lauréat à travers :

- Un accompagnement dans la production de sa première exposition photographique.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'EXPOSITION

Le travail primé sera présenté à l'automne 2022 au Carré Bisson, 10bis, rue Bisson, 75020 Paris. Cadre en Seine prendra en charge les tirages et encadrements dans la limite d'un budget maximal défini et des services proposés. Les images seront imprimées à Paris par Cadre en Seine Labo.

Le lauréat s'engage à envoyer les images en haute définition à la suite de sa désignation pour la production de l'exposition et à autoriser les partenaires à utiliser 3 images du photographe pour la promotion et la communication autour de l'opération Exposer son regard.

La scénographie de l'exposition du lauréat sera élaborée en collaboration avec ce dernier, et le montage se fera en fonction du plan d'accrochage pré-établi.

Les œuvres seront ensuite remises au photographe et lui appartiendront, mais devra n'en faire aucune utilisation commerciale.

ARTICLE 9 – CALENDRIER

*Ouverture : le jeudi 31 mars à 18h

* Fermeture : le mercredi 4 mai à minuit

* Jury : entre le 5 et le 20 mai

* Présentation / annonce des présélectionnés (10) : en juin

* Entretiens avec les 10 : été 2022

* Annonce du lauréat : tout début septembre

* Production de l'exposition : mois de septembre

* Exposition : octobre/novembre (selon le temps de production)

ARTICLE 10 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, Wipplay se réserve le droit de modifier ces conditions générales, de reporter ou d'annuler l'opération Exposer son Regard.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 11 – REGLEMENT

Le simple fait de participer à l'opération Exposer son regard implique l'acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Paris, le 30 mars 2022.